Soutien au mouvement de protestation du 29 janvier

Yves Froger

La journée du 29 janvier s'annonce comme une vaste journée de protestation nationale à laquelle participent activement les professionnels de la santé, particulièrement inquiets des possibles dérives que sous-tend le projet de loi Hospitalisation Patient Santé Territoire, mais aussi des récentes déclarations du chef de l'État concernant la psychiatrie ou encore les projets de refonte conventionnelle dans le secteur médico-social au regard des futures exigences des ARS.

Le SNPP a, dès les premières discussions de cette loi il y a maintenant plusieurs mois, dénoncé le projet d'étatisation de la santé et de l'exercice libéral qu'elle porte.

Maintenant que nous en savons plus nous ne pouvons hélas que constater que nous avions raison.

Trois points illustrent au mieux cette question :

- L'ajournement des discussions conventionnelles actuelles sur les revalorisations tarifaires au motif qu'elles ne répondent pas à l'injonction politique d'une meilleure régulation démographique, alors que nos organisations professionnelles ont fait des propositions tout à fait intéressantes et consistantes, mais qui ont comme seule lacune de ne pas rentrer dans le cadre exact de la commande politique et ministérielle. La convention se retrouve ainsi totalement bâillonnée, vidée de son sens et mise sous tutelle.

- La réforme de la FMC contenue dans la loi HPST qui ignore le dynamisme des organisations professionnelles qui constitue jusqu'à maintenant la force de proposition la plus active et la plus consistante dans ce domaine. Chacun peut mesurer ce propos dans les associations de formation locales et nationales au sein desquelles il travaille. Le ministre propose une réforme qui va placer la FMC sous le pilotage d'une superstructure à laquelle participeront de multiples intervenants avec pour effet premier de diluer la représentation et l'implication de nos organisations professionnelles pour faire, là aussi, une plus grande place à la commande politique.

- L'architecture et les prérogatives des futures ARS, du moins au regard de ce que sont les textes actuels, laissent augurer une mise au pas de la médecine libérale et du secteur médico-social avec l'instauration de contrats locaux qui pourraient mettre à mal notre indépendance professionnelle et ce qui caractérise l'exercice privé. Là aussi grand risque d'étatisation de la pratique privée. Le collège des employeurs dans le secteur médico-social semble vouloir anticiper ces orientations en voulant imposer une refonte de la convention 66 qui, outre des aspects matériels très défavorables aux psychiatres, annule la dimension soignante des institutions.

Toutes ces raisons et bien d'autres nous amènent à soutenir le mouvement de protestation des professionnels de la santé, aussi bien publics que salariés du privé face à un projet de désorganisation du système sanitaire qui aura pour conséquence une baisse de la qualité des soins et une précarisation des soignants.

Yves Froger
Lorient